

LA TRANSITION FINANCIÈRE VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



'It's all about the economy, stupid!' Ce sont les mots célèbres de James Carville, conseiller politique de Bill Clinton. Outre le climat et la durabilité, l'économie circulaire est bien sûr avant tout une question d'économie et donc de finances. Cependant, cet aspect n'est généralement pas suffisamment mis en avant, alors qu'il s'agit d'un maillon crucial pour une transition circulaire réussie. Les acteurs financiers détiennent les clés pour rendre les modèles d'entreprise circulaires plus rentables et pour apporter un soutien financier aux pionniers.

Notre message est clair : seule la coopération entre tous les acteurs nous permettra de réaliser un avenir circulaire. Tous les acteurs sociétaux ont un rôle à jouer : outre les responsables politiques, les entrepreneurs, les organisations de la société civile et les instituts de recherche, les **institutions financières** jouent également un rôle crucial. Un **soutien financier** est en effet nécessaire pour les entreprises qui mettent en place un modèle d'entreprise circulaire. Il aide les entreprises à rendre les modèles circulaires rentables, attractifs et compétitifs.

Voici un aperçu des sources de financement potentielles.

VOUS AVEZ BESOIN D'UN FINANCEMENT ? PENSEZ CIRCULAIRE !

Le Green Deal de l'UE est une initiative ambitieuse qui a permis de changer la donne et de mettre en branle de nombreux projets. Dans le monde financier également, bon nombre de nouvelles règles et incitations fiscales ont vu le jour - ou sont encore en cours d'élaboration - qui accélèrent un modèle d'entreprise circulaire.

La taxonomie EU¹ détermine si une activité peut être considérée comme « durable » sur le plan environnemental pour les crédits. Au total, six objectifs ont été retenus, parmi lesquels se trouve aussi la transition vers une économie circulaire en plus

de l'adaptation au changement climatique et du maintien de la biodiversité. Chaque activité économique relevant de la taxonomie sera également évaluée pour sa capacité de transition vers une économie circulaire.

L'objectif de cette taxonomie est de réorienter les flux financiers vers des activités plus durables. Cela s'applique également aux rapports non financiers tels que les **notations ESG**. Ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance indiquent dans quelle mesure une entreprise fonctionne de manière durable et responsable. Les acteurs financiers se fondent de plus en plus sur ces critères pour octroyer des prêts.

1 La taxonomie européenne est un système de classification qui établit une liste d'activités économiques durables d'un point de vue environnemental (entrée en vigueur le 12/07/2020). Les six objectifs environnementaux sont les suivants :

1. Atténuer le changement climatique
2. S'adapter au changement climatique
3. Faire un usage durable et protéger les ressources d'eau et marines
4. Effectuer la transition vers une économie circulaire
5. Prévenir et contrôler les risques de pollution
6. Protéger et restaurer la biodiversité et les écosystèmes.

COMMENT LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES S'ADAPTENT-ELLES ?

Dans le raisonnement linéaire, un produit est évalué sur la base de son coût initial. Les modèles circulaires suivent une logique complètement différente : ce n'est pas la possession, mais la fonction et la durée de vie qui ont une valeur (pensez à l'économie de partage,



au produit en tant que service, à la réutilisation, etc.) (lire aussi l'interview de Janez Potočnik, p.32). Les utilisateurs finaux/clients paient pour l'utilisation de biens et non plus pour leur possession. Il est essentiel que les institutions financières suivent ce changement de mentalité et réalisent que **l'investissement initial sera beaucoup plus important**. Dans l'évaluation financière des modèles d'entreprise circulaires, il faudra prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeur et les investissements initiaux importants ne doivent pas être un tabou. Ce sera l'approche de l'avenir.

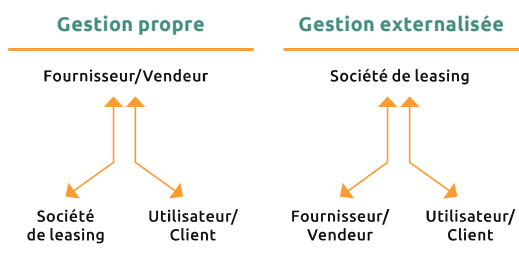
DANS LA PRATIQUE : LEASING

Les institutions financières peuvent et veulent jouer un rôle important pour accélérer la transition vers l'économie circulaire. Elles disposent de **solutions financières** adaptées pour faciliter le passage de la propriété à l'utilisation de biens. Le **leasing** peut être un instrument financier très adéquat à cet égard. Il s'agit d'une forme d'investissement reposant sur une relation triangulaire (voir graphique) entre la société de leasing, le client/utilisateur et le vendeur (producteur ou fournisseur du bien). Il y a deux possibilités :

1. Gestion propre : en gestion propre, le fournisseur/vendeur reste le seul interlocuteur et la seule partie contractante vis-à-vis de l'utilisateur/du client. Cette structure permet au fournisseur/vendeur de conserver les biens hors bilan, même s'il effectue toutes les opérations de contact avec l'utilisateur final.

2. Gestion externalisée : ici, le vendeur choisit une forme d'externalisation plus poussée et laisse non seulement la propriété du bien à la société de leasing/l'intégrateur, mais aussi la facturation, la perception de tous les revenus, le regroupement des services et la redistribution ultérieure de tous ces services (maintenance, assurance, etc.) à un ou plusieurs prestataires de services.

La société de leasing reste propriétaire du bien. Grâce à l'implication du vendeur, le produit peut être réparé, repris et recyclé plus facilement.



OÙ PUIS-JE TROUVER UN FINANCEMENT ?

Comment démarrer concrètement votre modèle d'entreprise circulaire ? Où trouver des conseils et des aides pour les nombreux investissements ? Vous n'êtes pas seul et il existe de nombreuses organisations qui peuvent vous fournir des subventions et un soutien financier (lire également l'article « Faites vos premiers pas circulaires », p. 22) :

- **Vlaanderen Circulair** vous donne un aperçu des autorités et des fonds flamands qui libèrent des ressources pour des projets circulaires, notamment le soutien à l'innovation de la VLAIO².
- **Circular Wallonia** : l'appel Go Circular encourage les entreprises à soumettre des projets circulaires. Les entreprises peuvent obtenir un soutien financier spécifique de la Région wallonne allant jusqu'à 20.000 EUR pour des achats circulaires et jusqu'à 80.000 EUR pour un nouveau projet ou la transformation d'une activité existante³.
- **BeCircular** : un appel à projets pour les entreprises bruxelloises, pour lesquels les subventions peuvent atteindre 200.000 EUR⁴.

Il existe encore beaucoup d'autres possibilités d'obtenir un crédit. Au cours des cinq dernières années, la **Banque européenne d'investissement (BEI)** a investi plus de 2.100 milliards EUR dans le cofinancement de projets circulaires. Les projets d'économie circulaire comportant un risque moyen ou élevé peuvent être pris en charge par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), InnovFin ou d'autres instruments de financement spéciaux présentant un potentiel de risque plus élevé⁵. □

² L'Agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat (VLAIO) dispose d'un guide de financement et de conseillers en financement pour vous aider, en tant qu'entrepreneur, dans votre transition circulaire. vlaio.be/nl/begeleiding-advies/financiering

³ wallonie.be/fr/demarches/participer-lappel-projets-go-circular-pour-financer-votre-projet-en-economie-circulaire

⁴ circulareconomy.brussels/appels-a-projets-be-circular-entreprises/?lang=fr

⁵ eib.org/attachments/thematic/circular_economy_fr.pdf
Pour plus d'informations : eib.org/fr/products/mandates-partnerships/innovfin/index.htm

⁶ L'ABL est une sous-association de Febelfin, la fédération belge du secteur financier. À la Febelfin Academy, vous pouvez également suivre une formation complémentaire sur le rôle des acteurs financiers dans le soutien de la transition circulaire. Pour plus d'informations, voir : febelfin-academy.be/fr/formations/le-role-des-institutions-financieres-dans-l-economie-circulaire

CHARTER 'LEASING CIRCULAR'

L'Association belge de leasing (ABL)⁶ a rédigé une charte 'Leasing Circular' pour encourager ses membres à permettre et à accélérer la mise en œuvre de modèles circulaires. La charte contient également un certain nombre de conditions qu'un projet circulaire doit remplir afin d'être facilement financé par le biais du leasing. Consultez la charte sur le site de l'ABL : www.febelfin.be/sites/default/files/2021-06/LeasingCircular-FR.pdf.